

trouvent les Québécois. Il est important, à mon sens, que les partis politiques comprennent bien cette situation s'ils veulent s'attirer les bonnes grâces de la province de Québec. On ne réglerait jamais le problème des Québécois en assurant la seule stabilité économique. Il y a en plus, dans l'esprit des Québécois, un désir fondamental de la reprise de certains pouvoirs absolument nécessaires à l'émancipation des Québécois.

Je suis toujours désireux de me faire en cette enceinte le défenseur des intérêts du Québec, conscient que c'est ma responsabilité et je crois que, de concert avec mes amis les libéraux, nous réussirons à édifier un pays où un fédéralisme rentable sera possible.

J'aimerais, à ce stade, citer quelques extraits du discours du trône, qui dit beaucoup de choses, mais je pense qu'il est toujours dangereux de se limiter à écouter ou à lire de beaux articles. Quelqu'un a déjà dit: On juge un homme non pas d'après ce qu'il dit, mais d'après ce qu'il fait. Et je crois que la population a tout de même jugé un gouvernement et un groupe tout entier de députés, et ceux qui seraient tentés d'enrayer la bonne marche de la Chambre seront jugés à leur tour.

Monsieur le président, j'ai été très intéressé par le discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde). On a reconnu son ouverture d'esprit à l'égard de certaines mesures sociales. Il nous a laissés entendre également que le gouvernement présenterait certaines mesures visant à favoriser les personnes âgées, mesures que je réclame d'ailleurs moi-même depuis longtemps, dont une, notamment, préconise le versement de la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans.

Je ne sais pas si nous pouvons encore espérer que dans un avenir très rapproché, le ministre annonce qu'il sera possible aux personnes de 60 ans de toucher cette pension.

Je crois qu'il est de mon devoir de rappeler au gouvernement qu'il a fait beaucoup dans ce sens, mais que, compte tenu de la situation économique actuelle, il aurait pu faire davantage.

A mon avis, nous aurions profité à établir la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans, ce qui serait une façon, je pense, de diminuer considérablement le chômage, surtout lorsqu'on considère que tout près de 400,000 personnes de 60 à 65 ans sont sur le marché du travail. Nous nous appliquons depuis quelques années à augmenter les prestations d'assurance-chômage et une génération pourrie qui touche des allocations de \$100 par semaine à 20 ans engendre plus souvent qu'autrement des chômeurs révolutionnaires. Pourquoi ne pas transférer ces fonds et donner des vacances aux gens de 60 ans qui le méritent. En accordant un revenu de \$100 par semaine, à un couple, et non pas à une personne, comme cela existe en ce qui a trait aux assistés sociaux et aux prestataires d'assurance-chômage, on réaliserait cet objectif.

Je demande au ministre de considérer sérieusement cette suggestion et d'établir l'âge d'admissibilité à la pension à 60 ans, ce qui aurait des conséquences extraordinaires sur l'établissement d'un meilleur climat social. Rendre heureux un individu de 60 ans, en lui versant une pension suffisante, plutôt qu'obliger un jeune à aller chercher sa pitance au bureau de bien-être social ou de toucher des prestations d'assurance-chômage, serait plus profitable. Au fait, l'employeur qui verrait sa main-d'œuvre rajeunie ne serait pas malheureux non plus. Les gens âgés de 60 ans ou plus comprendraient et reconnaîtraient que leur gouvernement aurait fait quelque chose de convenable. A mon avis, c'est la responsabilité première du gouvernement de restaurer ce bon climat social qui fait défaut chez

L'Adresse—M. La Salle

nous. C'est une façon de le faire et, à cause des témoignages que j'ai souvent entendus dans ma circonscription, je sais combien plusieurs personnes de 60 ans seraient très heureuses de prendre des vacances méritées, parce que le nombre de machines a augmenté, et celui des travailleurs a diminué. Toutes ces raisons militent en faveur de la réduction de l'âge d'admissibilité à la pension à 60 ans; ceci diminuerait le taux de chômage d'une façon considérable. J'espère que le ministre considérera une fois encore mon intervention relative à ces personnes qui attendent depuis fort longtemps une meilleure sécurité de revenu.

On a aussi parlé des avantages qui seraient accordés aux aveugles et, considérant les besoins supplémentaires que peuvent avoir ces personnes, j'espère bien que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social agira de la façon la plus juste à l'égard de cette catégorie de personnes.

Monsieur le président, je voudrais aussi ne pas passer sous silence l'importance, dans ma circonscription, de la situation économique. Je sais que l'année 1973 amènera le ministre de l'Expansion économique régionale à réviser la délimitation des «zones spéciales» et des zones désignées. Ma circonscription a reçu l'avantage d'être reconnue comme zone désignée à caractère moyen: il ne s'agit pas de la désignation la plus avantageuse. Je connais, dans ma circonscription, plusieurs personnes qui se plaignent de l'établissement de nouvelles industries. Bien sûr, des régions voisines bénéficiaient d'avantages supplémentaires, et j'en suis très heureux, mais je voudrais porter ces raisons à l'attention du ministre, parce que j'ose espérer qu'il considérera la région que je représente, celle de Joliette, dans l'évaluation qu'il devra faire, en 1973, des besoins de ma région, et qu'il tiendra compte aussi des désirs de toute la population qui vit dans cette circonscription. J'aurai certainement l'occasion de faire des instances auprès de son ministère, et j'ose croire que je recevrai une oreille attentive.

Il me faisait aussi plaisir, monsieur le président, de voir l'intérêt que semblait vouloir porter le gouvernement au sport amateur. Bien sûr, on a encore dit beaucoup de choses là-dessus, mais on a fait bien peu. Et aujourd'hui, il semble qu'on doublera les subventions au sport amateur. Je voudrais rappeler encore une fois au ministre que tant et aussi longtemps que le gouvernement ne dépensera pas des sommes suffisantes pour donner des outils de base aux municipalités afin que les jeunes puissent s'organiser, il sera ridicule ou stupide de parler de réaliser un meilleur conditionnement physique pour la jeunesse. Nous avons besoin d'outils de base; donc, nous avons besoin d'argent. J'avais parlé, l'an dernier, d'une formule tripartite selon laquelle le financement pourrait être effectué par les municipalités et les gouvernements fédéral et provinciaux. Je crois encore que cette formule serait la meilleure pour permettre aux municipalités de se doter d'«arénas» adéquates, de piscines publiques, etc. Mais tant et aussi longtemps que l'on dépensera de l'argent pour écrire de beaux mémoires qui demeureront sur les tablettes, je ne crois pas que nous améliorerons le conditionnement physique des jeunes Canadiens.

• (1440)

Nous aurons une occasion unique d'agir en ce sens, lors de la tenue des Jeux olympiques de 1976 à Montréal. Quelle aide financière le gouvernement fédéral a-t-il consentie à ce chapitre? Rien dans ce sens n'a été annoncé jusqu'ici. Je réclame du gouvernement qu'il accorde à l'organisation des Jeux olympiques, l'aide financière à laquelle elle a droit.